

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Tal LUDER
intitulée « PGA et fusion font-ils bon ménage ? »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 21 avril 2021, Monsieur le Conseiller communal Tal LUDER a déposé l'interpellation suivante :

« PGA et fusion font-ils bon ménage ? »

« Parmi les objets d'actualité que ce Conseil doit traiter, nous trouvons l'élaboration d'un nouveau PGA suite à son annulation par le Tribunal fédéral, ainsi que la continuation du processus devant aboutir à terme à la fusion de la Commune de Montreux avec celle de Veytaux.

Pour rappel, la superficie de notre commune est d'à peu près plus de 33 km², avec une densité de population d'environ 780 habitants par km². La surface de Veytaux est de l'ordre de 6,7 km², avec une densité de population de 130 habitants au km². Les 2 communes sont boisées à plus de 50% de leur surface, ce pourcentage monte même à plus de 70% pour Veytaux.

Je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- la continuation du processus de fusion avec la commune de Veytaux a-t-elle des répercussions sur l'élaboration du prochain PGA ainsi que de la mise à l'enquête du dispositif des zones réservées ?*
- serait-il opportun d'adopter un moratoire sur le processus de fusion jusqu'à ce que la commune de Montreux ait fait valider de manière officielle et définitive son prochain PGA ?*
- la Municipalité travaille-t-elle, si nécessaire, à trouver la solution qui sera financièrement la moins onéreuse pour notre commune concernant l'accomplissement des mandats précités ? »*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Le 25 novembre 2018, le corps électoral de Veytaux a accepté, par 213 voix contre 83 et 2 abstentions, l'initiative populaire communale « *demandant à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* ».

Prenant acte de cette décision, les deux exécutifs se sont rencontrés pour définir de quelle manière ils allaient préparer un projet de convention de fusion.

A ce stade des discussions régulières entre les deux Communes, il n'est pas encore question de fusion proprement dite, la Municipalité rappelant qu'il ne s'agit pas, à ce jour, d'une fusion des deux Communes, mais bien d'un processus d'étude en vue de l'élaboration d'une convention de fusion, en application de la volonté du corps électoral de la Commune de Veytaux. Des groupes de travail devront encore se réunir avant qu'un projet de convention soit en état d'être déposé devant les deux Conseils communaux, et, ensuite, soumis en votation aux corps électoraux des deux Communes.

Concernant l'affectation du sol, renseignements pris auprès de la Municipalité de Veytaux, il apparaît que le processus d'élaboration du PGA de Veytaux est bien avancé, contrairement à notre futur PACom, lequel n'en est à ce jour qu'à ses débuts.

Il est donc difficile, dans cette situation, d'envisager d'adopter tout moratoire visant à stopper l'évolution du processus de fusion avec Veytaux, jusqu'à finalisation des études d'affectation du sol des deux Communes.

La Municipalité de Veytaux, consultée à ce propos, a confirmé cette prise de position.

En conséquence, la Municipalité répond de la manière suivante aux trois questions de Monsieur le Conseiller communal Tal Luder :

- *la continuation du processus de fusion avec la commune de Veytaux a-t-elle des répercussions sur l'élaboration du prochain PGA ainsi que de la mise à l'enquête du dispositif des zones réservées ?*

Non. Le processus de fusion n'empêche aucunement la Commune de Montreux d'avancer dans la mise en place de son nouveau PACom et de poursuivre la procédure en cours liée aux zones réservées

- *serait-il opportun d'adopter un moratoire sur le processus de fusion jusqu'à ce que la commune de Montreux ait fait valider de manière officielle et définitive son prochain PGA ?*

Non, pour les raisons évoquées ci-avant.

- *la Municipalité travaille-t-elle, si nécessaire, à trouver la solution qui sera financièrement la moins onéreuse pour notre commune concernant l'accomplissement des mandats précités ?*

La Municipalité travaille sans désespérer sur la mise en place d'un PACom, en ayant déposé en début d'année un rapport-préavis permettant de financer le lancement de la pré-étude nécessaire, lequel a été adopté par votre Conseil en février dernier.

Quant aux études en lien avec la fusion des deux Communes, celles-ci se poursuivent selon le cahier des charges élaboré en commun avec Veytaux ; l'évolution de ce dossier fera l'objet d'une information à votre Conseil en temps voulu.

L'économie espérée tout au long de ces études n'est certes pas quantifiable, mais la Municipalité, comme à l'accoutumée, veille au bon usage des deniers publics.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Tal LUDER, intitulée « PGA et fusion font-ils bon ménage ? ».

Ainsi adoptée le 4 juin 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

L. Wehrli

L.S.

F. Grec